Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 02 octobre 2025

Date de convocation : 25 septembre 2025
Date d'affichage : 03 octobre 2025

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 10
Absents	: 8
Votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

Extrait du registre des délibérations

Objet : Approbation de l'avenant n°3
Réseau de chaleur Doullens

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Quend, 1 rue de la Mairie, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Alain SAVOIE, Dominique CAMUS, Gérard LEFEBVRE.

Etaient absents et excusés : Alain SURHOMME, Yves MONIN, Patrick DESSEAUX, Jean-Jacques STOTER, Gaëlle PAYS, Bruno ETEVE, Daniel CAVE, Nicolas PLE.

Monsieur Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu'il convient d'établir un avenant n°3 au Marché Public Global de Performance relatif à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse confié au groupement CRAM/EN ACT ARCHITECTURE et notifié le 8 août 2023.

Cet avenant est justifié par l'ajout d'un certain nombre de prestations dans le cadre du déploiement du réseau et a pour objet la mise à jour des prix de la conception et réalisation et des frais d'exploitation ainsi que la modification des délais.

La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°3 d'un montant de 250 038,27 € HT, qui, cumulé avec l'avenant n°1, augmente le montant initial du marché de 13%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2194-1 relatif aux modifications des marchés publics ;
Vu le marché public global de performance dans le cadre d'une prestation de conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse notifié le 8 août 2023 ;
Vu l'avenant n°1 notifié le 16 juillet 2024 et augmentant le marché initial de 2 374 655,80 € HT ;
Vu l'avenant n°2 notifié le 3 décembre 2024 fixant la répartition des coûts entre le titulaire et le cotraitant ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

…/…

Vu le projet d'avenant n°3 modifiant les prix des phases de conception-réalisation et exploitation, représentant une augmentation de 13 % cumulée avec l'avenant n°1 ainsi que leurs délais ;

Considérant que les prestations supplémentaires (raccordements, adaptations techniques, reprises de voirie, travaux de nuit, etc.) sont justifiées par des besoins nouveaux ou des contraintes techniques identifiées postérieurement à la mise en concurrence ;
Considérant que les modifications apportées ne changent pas la nature globale du marché et restent non substantielles au sens du Code de la commande publique ;
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 octobre 2025, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant ;
Considérant que l'avenant n°3 entraîne une augmentation de 250 038,27 € HT, portant l'augmentation cumulée du marché à 13 % par rapport au montant initial ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°3 au marché public global de performance dans le cadre d'une prestation de conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse ;
- D'autoriser Monsieur le Président à le signer et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe : Projet d'avenant n°3.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

territoire d'énergie SOMME

Marché global de performance N°2023 – RCDOULLENS

Conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse

Avenant n °3

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

ENTRE :

Territoire d'Energie Somme (TE 80)
3, rue César Cascabel – Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES

Représenté par Monsieur BEAUVARLET Franck, Président, dûment habilité

Ci-après désigné(e) par « l'Acheteur »

D'une part,

ET :

CRAM SAS, mandataire du groupement
SAS au capital de 1 428 000 Euros
Dont le siège social est situé :
203, rue Demidoff – 76 087 LE HAVRE CEDEX
Immatriculée à l'INSEE :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) : 788 212 660 000 13
- Code d'activités économiques principales (APE) : 3530 Z
- N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés B 788 212 660

Domiciliée à LE HAVRE
Représentée par Monsieur Yannick HUON, Directeur projets et Innovation

Ci-après dénommée le « Titulaire »

D'autre part,

L'Acheteur et le Titulaire sont ensemble ou séparément ci-après dénommés les « Parties ».

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

Rappel de l'avenant n°1

Des modifications de périmètre liées au contexte énergétique actuel ainsi que des modifications de tracés en raison de difficultés identifiées lors des études conception, ont rendu nécessaire un certain nombre d'ajustements sur le DPGF et le prix global. Certains abonnés, non prévus, ont sollicité les parties afin de les intégrer au programme.

Rappel de l'avenant n°2

L'avenant 2 a permis de mentionner la répartition des paiements entre le mandataire et son cotraitant.

Motifs de l'avenant n°3

Territoire d'Energie Somme (TE 80), représenté par son Président, a confié au groupement CRAM/EN ACT ARCHITECTURE SARL le marché global de performance dans le cadre d'une prestation de conception, réalisation exploitation et maintenance d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse par le bordereau de notification daté du 08 août 2023.

L'avenant n°3 trouve sa justification dans l'ajout de plusieurs prestations nécessaires au déploiement du réseau. Ces ajustements sont réalisés conformément aux dispositions de l'article R2194-1 du Code de la commande publique, en tenant compte :

- D'une part, du caractère imprévu des circonstances ayant conduit à ces modifications, notamment les évolutions techniques ou les demandes de raccordement de bâtiments intervenues après la mise en concurrence ;
- D'autre part, du fait que ces modifications ne revêtent pas un caractère substantiel au regard du marché initial, tant en ce qui concerne la nature des travaux que les montants engagés.

Ainsi, les Parties constatent que les modifications introduites par le présent avenant n'altèrent pas l'économie générale du marché public. Elles s'accordent donc sur les ajustements suivants.

Les éléments ayant motivé cet avenant sont les suivants :

Conception et Réalisation

- Raccordements complémentaires d'Atlantis Fashion Tribal et de la SCI les Tuileries,
- Dépose des secondes chaudières en sous-stations afin de pouvoir valoriser les CEE,
- Adaptation des productions de l'IME de la Côte des Vignes,
- Modification de la distribution et de la puissance de la sous-station de l'IME la Clairière 1 et 2,
- Modification de la nature du passage de la voie SNCF,
- Modifications de DN en vue de l'identification de raccordements nouveaux ou ultérieurs,
- Reprise de l'esplanade du centre culturel à la suite du passage du réseau de chaleur,
- Reprise d'une clôture commerciale rendue nécessaire par le dévoiement de la circulation,
- Participation à la modification d'un assainissement dont la configuration initiale n'était pas en adéquation avec le passage du réseau de chaleur,
- Réfection des enrobés à l'arrière de la mairie, rendue nécessaire par les travaux liés au réseau de chaleur Reprises d'enrobés le long du boulevard Malvau et aux abords de la passerelle des neufs moulins rendues nécessaires par les travaux liés au réseau de chaleur,
- Reprise des places de parking du SDIS rendue nécessaire par les travaux liés au réseau de chaleur,
- Participation aux travaux de nuit nécessaires pour la traversée de la RD916,
- Etude géomètre et reprise des carottages des culées de pont de la passerelle des neufs moulins,
- Modification de tracés du raccordement du collège Jean Rostand en vue de difficultés de circulation et de pénétration du bâtiment,

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

Exploitation et Maintenance

- Les extensions du périmètre ont une répercussion sur les consommations prévisionnelles et donc sur les éléments suivants :
  - Ajustement du P1,
  - Ajustement du P1',
  - Ajustement du P2 en raison de l'augmentation du nombre de sous-station,
  - Ajustement du P3 en raison de l'augmentation du nombre de sous-station.

Modification des délais et du planning

La prolongation des délais d'exécution de la partie conception-réalisation en raison des modifications et des difficultés techniques et administratives rencontrées lors des travaux ainsi que l'adaptation des délais de la phase exploitation et maintenance en conséquence. Les modalités de prolongation du délais sont décrites dans l'article 3.2.2 du CCAP.

Les contraintes de délais sont les suivantes :

- Retards administratif quant à l'achat du terrain par le pouvoir adjudicateur et à une suspicion d'hydrocarbures en sous-sol,
- Retards administratifs quant aux autorisations de traversée de la voie ferrée, de l'Authie et de la Route Nationale RN25.

L'OS n°2, signé le 16/07/2024 prenait en compte le retard lié à l'achat du terrain par le pouvoir adjudicateur et indiquait une fin de travaux le 16 septembre 2025. Un OS n°3 arrêtant le chantier à compter du 1er août 2025 a été signé le 29/07/2025. L'OS n°4 a autorisé la reprise du chantier au 1er septembre 2025. La fin des travaux est donc reportée au 16 octobre 2025.

Ces évolutions du marché conduisent à des ajustements de l'acte d'engagement et de ses annexes.

Ainsi, considérant que les modifications apportées par le présent avenant ne sont pas substantielles au regard de la nature globale du marché public, les Parties ont convenu et arrêté les modifications qui suivent.

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet la mise à jour de l'acte d'engagement et de ses annexes avec notamment :

- La mise à jour du prix des travaux ;
- La mise à jour des frais d'exploitation prévue au contrat (P1, P1', P2, P3)

Tableau 1 : modifications de l'avenant n°3

Article de l'avenant	Objet	Pièce du marché modifiée	Articles modifiés
3	• La décomposition des coûts de prestations des phases conception-réalisation et Exploitation-Maintenance • Modification des délais	Acte d'engagement	Annule et remplace l'article 3.1 et l'article 4
4	Annexes de l'acte d'engagement	Annexes de l'Acte d'engagement	Annule et remplace l'ensemble des annexes à l'acte d'engagement
5	Modification des délais	CCAP	Annule et remplace l'article 4.1.4

Article 2 - Montant de l'avenant

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

L'avenant n°3 impacte les coûts globaux du marché de la façon suivante :

Tableau 2 – Montant de l'avenant n°3

Phase Conception - réalisation						
	Objet de la modification	Marché (Avt1)		Marché après Avenant n°3		Montant de l'Avenant n°3
Evolution des sous-stations		Quantité	Montant (€HT)	Quantité	Montant (€HT)	Montant (€HT)
1.1 - IME Clairière 1 et 2	Modification distribution	409	33 100,00 €	409	52 816,25 €	19 716,25 €
1.2 - IME Clairière 3 + blanchisserie	-	100	23 500,00 €	100	23 500,00 €	- €
2 - Ecole Lavarenne	-	72	23 806,00 €	72	23 806,00 €	- €
3 - Ecole des tilleuls	-	301	29 753,00 €	301	29 753,00 €	- €
4.1 - Collège Jean Rostand 1	-	165	25 393,00 €	165	25 393,00 €	- €
4.2 - Collège Jean Rostand 2	-	318	29 753,00 €	318	29 753,00 €	- €
5 - La poste	-	60	20 800,00 €	60	20 800,00 €	- €
7.1 - Refectoire Montalembert	-	359	30 940,00 €	359	30 940,00 €	- €
7.2 - Gymnase Montalembert	-	65	23 806,00 €	65	23 806,00 €	- €
7.3 - Administratif Montalembert	-	20	19 960,00 €	20	19 960,00 €	- €
7.4 - Horloge Montalembert	-	228	27 773,00 €	228	27 773,00 €	- €
7.5 - Moulin Montalembert	-	189	26 980,00 €	189	26 980,00 €	- €
8 - Logement Musée	-	30	19 960,00 €	30	19 960,00 €	- €
9 - Musée des Lombart	-	130	23 806,00 €	130	23 806,00 €	- €
10 - Ecole J. D'Arc	-	250	26 980,00 €	250	26 980,00 €	- €
11 - MDSI	-	90	23 806,00 €	90	23 806,00 €	- €
12 - Lycée de L'Authie	-	1158	41 263,00 €	1158	41 263,00 €	- €
13 - Ecole + lgt. Etienne Marchand	-	160	26 980,00 €	160	26 980,00 €	- €
14 - Espace culturel & gymnase	-	244	23 806,00 €	244	23 806,00 €	- €
15 - Lgt Espace culturel	-	18	19 960,00 €	18	19 960,00 €	- €
16 - Ancien Centre de secours	-	73	23 806,00 €	73	23 806,00 €	- €
17 - SIP Papillon	-	213	27 773,00 €	213	27 773,00 €	- €
18 - Ecole de musique	-	170	26 800,00 €	170	26 800,00 €	- €
19.1 - Centre hospitalier	-	1955	47 610,00 €	1955	47 610,00 €	- €
20 - Mairie	-	158	26 980,00 €	158	26 980,00 €	- €
21 - CCAS	-	24	19 960,00 €	24	19 960,00 €	- €
22 - Ancien Tribunal	-	55	23 806,00 €	55	23 806,00 €	- €
23.1 - Gendarmerie Logements	-	260	29 700,00 €	260	29 700,00 €	- €
23.2 - Gendarmerie Bureaux	-	50	19 900,00 €	50	19 900,00 €	- €
24 - Résidence Tivoli	-	146	26 980,00 €	146	26 980,00 €	- €
25 - Ecole Tivoli	-	40	19 960,00 €	40	19 960,00 €	- €
26 - SDIS	-	80	22 300,00 €	80	22 300,00 €	- €
27 - Pisicne Eldorado	-	870	38 089,00 €	870	38 089,00 €	- €
28.1 - IME des Vignes	Adaptation production	20	15 900,00 €	20	22 009,08 €	6 109,08 €
28.2 - IME des Vignes	-	24	16 600,00 €	24	16 600,00 €	- €
28.3 - IME des Vignes	Adaptation production ECS - pose de ballon épingle avec résistance	24	16 600,00 €	24	19 763,20 €	3 163,20 €
28.4 - IME des Vignes		36	18 300,00 €	36	21 463,20 €	3 163,20 €
28.5 - IME des Vignes		24	16 600,00 €	24	19 763,20 €	3 163,20 €
28.6 - IME des Vignes	-	60	20 800,00 €	60	20 800,00 €	- €
29 - Résidence Lionel Menut	-	735	38 089,00 €	735	38 089,00 €	- €
30 - Gymnase de l'authie	-	244	29 200,00 €	244	29 200,00 €	- €
Ajout de sous-stations						
30 - SCI Les Tuileries	Ajout	0	- €	30	16 600,00 €	16 600,00 €
31 - Atlantis Fashion Tribal	Ajout	0	- €	9	15 900,00 €	15 900,00 €
Dépose des chaudières complémentaires						
Dépose des chaudières complémentaires	Déposes chaudières	0	- €	16	36 919,20 €	36 919,20 €
Evolution du réseau		Quantité (mL)	Montant (€HT)	Quantité (mL)	Montant (€HT)	Montant (€HT)
DN32	Ajustement tracé et périmètre	*223*	115 291,00 €	248	128 216,00 €	12 925,00 €
DN40		*390*	235 170,00 €	390	235 170,00 €	- €
DN50		*681*	422 901,00 €	572	355 212,00 €	- 67 689,00 €
DN65		*554*	361 762,00 €	506	330 418,00 €	- 31 344,00 €
DN80		*428*	276 488,00 €	535	345 610,00 €	69 122,00 €
DN100		*384*	253 056,00 €	384	253 056,00 €	- €
DN125		*901*	681 156,00 €	901	681 156,00 €	- €
DN150		*1466*	1 402 962,00 €	1496	1 431 672,00 €	28 710,00 €
DN200		*1437*	1 638 180,00 €	1406	1 602 840,00 €	- 35 340,00 €
DN250		*158*	221 200,00 €	194	271 600,00 €	50 400,00 €
DN 65 secondaire IME		*42*	27 426,00 €	42	27 426,00 €	- €
DN 50 secondaire Collège Jean Rostand		*0*	- €	*81*	50 301,00 €	50 301,00 €
Evolution Travaux publics réseaux		Quantité (mL)	Montant (€HT)	Quantité (mL)	Montant (€HT)	Montant (€HT)
Reprise de l'esplanade de l'espace culturel	Ajout d'une frise				3 534,30 €	3 534,30 €
Reprise clôture centre commercial	Reprise clôture				1 320,00 €	1 320,00 €
Participation reprise assainissement rue HD	Reprise assainissement				1 328,00 €	1 328,00 €
Reprise d'enrobés derrière la mairie	Reprise d'enrobé				984,60 €	984,60 €
Reprise d'enrobés derrière le centre culturel	Reprise d'enrobé				902,00 €	902,00 €
Reprise d'enrobé parking du SDIS80	Reprise d'enrobé				3 416,40 €	3 416,40 €
Participation travaux de nuit RD916	Travaux de nuit				7 160,00 €	7 160,00 €
Participation adaptation Passerelle La Grouch	Etude géomètre + reprise				6 490,00 €	6 490,00 €
Reprise d'enrobés complémentaire Bld Malva	Reprise d'enrobé				5 616,00 €	5 616,00 €
Montant total (Conception et Travaux)			**12 534 128,00 €HT**		**12 746 698,43 €HT**	**212 570,43 €HT**
Montant total (Conception et Travaux)			**15 040 953,60 €TTC**		**15 296 038,12 €TTC**	**255 084,52 €TTC**

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

Phase Exploitation - maintenance					
			Marché (Avt1)	Marché après Avenant n°3	Montant de l'Avenant n°3
P1					
Prix unitaire P1 de la chaleur livrée en SST	Augmentation des besoins	SCI T - 32 Mwhu ATF - 11 MWhu	65,61 €HT/MWhu	65,61 €HT/MWhu	
Energie livrée en sous-station			12 444 MWhu/an	12 487 MWhu/an	
Montant P1 annuel			816 450,84 €HT/an	819 272,07 €HT/an	2 821,23 €HT/an
Montant P1 sur la durée du marché			6 531 606,72 €HT	6 554 176,56 €HT	22 569,84 €HT
P1'					
Prix unitaire P'1 de la chaleur livrée en SST	Augmentation des besoins	SCI T - 32 Mwhu ATF - 11 MWhu	17,00 €HT/MWhu	17,00 €HT/MWhu	
Energie livrée en sous-station			12 444 MWhu/an	12 487 MWhu/an	
Montant de la redevance P'1 annuelle			211 548,00 €HT/an	212 279,00 €HT/an	731,00 €HT/an
Montant P'1 sur la durée du marché			1 692 384,00 €HT	1 698 232,00 €HT	5 848,00 €HT
P2					
Montant de la redevance P2 annuelle	Augmentation du nombre de sous-stations	2	115 248,00 €HT/an	115 968,00 €HT/an	720,00 €HT/an
Montant P2 sur la durée du marché			921 984,00 €HT	927 744,00 €HT	5 760,00 €HT
P3					
Montant de la redevance P3 annuelle	Augmentation du nombre de sous-stations	2	28 355,00 €HT/an	28 766,25 €HT/an	411,25 €HT/an
Montant P3 sur la durée du marché			226 840,00 €HT	230 130,00 €HT	3 290,00 €HT
Montant total (Exploitation)			**9 372 814,72 €HT**	**9 410 282,56 €HT**	**37 467,84 €HT**

Tableau 3 - Impact de l'avenant n°3 sur les coûts globaux du marché

		Marché (Avt1)	Marché après Avenant n°3	Montant de l'Avenant n°3
Travaux - Conception Réalisation		12 534 128,00 €HT	12 746 698,43 €HT	212 570,43 €HT
Exploitation		9 372 814,72 €HT	9 410 282,56 €HT	37 467,84 €HT
Total MARCHE		**21 906 942,72 €HT**	**22 156 980,99 €HT**	**250 038,27 €HT**
Evolution	Avt1 -> Avt3		1%	
	Marché initial -> Avt3		13%	

Article 3 - Modification de l'Acte d'engagement

Les articles 3.1 et 4 sont annulés et remplacés ci-dessous :

3.1 PRIX DE BASE DU MARCHE

Tableau 4 : Rappel des montants des avenants

		Montants (€HT)	Montant cumulés (€HT)	Evolution (%)
Montants et évolutions	Marché initial	19 532 286,92 €HT	19 532 286,92 €HT	
	Avenant n°1	2 374 655,80 €HT	21 906 942,72 €HT	12%
	Avenant n°3	250 038,27 €HT	22 156 980,99 €HT	1%
	Cumul final	22 156 980,99 €HT	22 156 980,99 €HT	13%

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0, mois d'établissement de l'offre finale. Dans le cas présent, le mois m0 est le mois de septembre 2022.

La forme des prix est fixée aux articles 3.1 et 5.2.1 du C.C.A.P.

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées selon les prix ci-dessous, dont la décomposition figure dans les annexes à l'Acte d'Engagement :

TOTAL DU MARCHE base

1- Phase Conception-Réalisation

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

Prix HTVA Conception (études)	.....164 400,00	€ HT
Prix HTVA Travaux	.....12 582 298,43	€ HT
Total HTVA Phase Conception-Réalisation	**.....12 746 698,43**	**€ HT**
Total TTC Phase Conception-Réalisation	**.....15 296 038,12**	**€ TTC**

Montant total Phase Conception-Réalisation sur la durée du marché en toutes lettres (€TTC)
Quinze millions deux cent quatre-vingt-seize mille trente-huit euros et douze centimes toutes taxes comprises
.....

2- Phase Exploitation Maintenance

Prix HTVA $P1_{anas}$ (unitaire)	37,30	€ HT/MWhu
Prix HTVA $P1_{gaz}$ (unitaire)	255,10	€ HT/MWhu
Prix HTVA P1 (total prévisionnel annuel)	.....819 272,07	€ HT/an
Prix HTVA P'1 (unitaire)	17,00	€ HT/MWhu
Prix HTVA P'1 (total prévisionnel annuel)	.....212 279,00	€ HT/an
Prix HTVA P2 (total annuel)	.....115 608,00	€ HT/an
Prix HTVA P3 (total annuel)	.....28 766,25	€ HT/an
Total HTVA Phase Exploitation Maintenance annuel	**.....1 176 285,32**	**€ HT/an**
Total HTVA Phase Exploitation Maintenance sur la durée du marché	**.....9 410 282,56**	**€ HT**
Total TTC Phase Exploitation Maintenance sur la durée du marché	**.....11 292 339,07**	**€ TTC**

Montant total Phase Exploitation-Maintenance sur la durée du marché en toutes lettres (€TTC)
Onze millions deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent trente-neuf euros et sept centimes toutes taxes comprises.....

Les montants prévisionnels P1 et P'1 sont calculés sur la base des besoins de référence des abonnés du réseau définie dans le programme fonctionnel.

Par la signature de l'acte d'engagement, le groupement s'engage sans réserve à assurer et à atteindre les objectifs de performances indiqués au programme et rappelés ci-dessous.

Les engagements de performance sont :

Objectif de performance n°1	Taux minimal de couverture ENR	.....87.....%
Objectif de performance n°2	Rendement des équipements de production de chaleur	Ch. bois : ...86,4....% Ch. gaz : ...91,0....%
Objectif de performance n°3	Pertes réseaux	...255.....kWh/ml

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

Objectif de performance n°4	Taux de poussière dans les fumées	...25... mg/m3	
Objectif de performance n°6	Nombre d'interruption du service par an (réseau)	.....1.....interruption(s) < 4h .....0.....interruption(s) de 4 à 8h .....0.....interruption(s) > 8h	
Objectif de performance n°7	Délai d'intervention en cas d'anomalie de service en Sous-station	Interruption Dysfonctionnement Maintenance curative classique	...1.. heures ...2.. heures ...4.. heures
Objectif de performance n°8	Délai de remise en service en cas d'interruption de service en sous-station	Remise en service temporaire Remise en service définitive	...6.. heures ...6.. heures
Objectif de performance n°9	Délai de remise en service en cas de dysfonctionnement en sous-station	Remise en service temporaire Remise en service définitive	...36.. heures ...96.. heures
Objectif de performance n°10	Distance de l'approvisionnement en anas de lin	...100..% du tonnage < 50 km ...100..% du tonnage < 100 km ...0.....% du tonnage > 100 km	
Objectif de performance n°11	Consommation d'électricité	.....24..... kWhé/MWhth livré	
Objectif de performance n°12	Consommation d'eau d'appoint au réseau	.....15..... m^3	
Objectif de performance n°13	Délai de raccordement d'un abonné à une chaudière de secours	.....48..... heures	

Article 4 – Délais

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

4.1 Phase Conception-Réalisation

Le délai contractuel global indiqué dans l'acte d'engagement est le délai qui prévaut sur toutes les autres informations.

La date de mise en service de la chaufferie et du réseau de chaleur ne peut être postérieure au **16/10/2025** pour la partie nord du réseau (amont de la traversée de la Route Nationale 25) et au **30/11/2025** pour la partie sud du réseau (aval de la traversée de la Route Nationale 25), sous réserve des accords pour la traversée de la route nationale courant octobre 2025.

4.2 Phase Exploitation-Maintenance

Compte tenu des difficultés rencontrées, lesquels ne sont pas imputables au Titulaire du marché global de performance, la date de fin du marché est reportée.

Le marché **prend fin le 30/06/2033**, soit une durée prévisionnelle d'exploitation de 7 années et 9 mois.

La phase d'exploitation-maintenance des ouvrages débute à la date de l'accusé de réception d'un ordre de service du pouvoir adjudicateur.

Article 4 - Annexes de l'Acte d'Engagement

Liste des annexes du présent avenant modifiant les annexes de l'Acte d'Engagement du marché :

- Annexe 1 : annule et remplace l'annexe 1 (DPGF) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 2 : annule et remplace l'annexe 2 (BPU) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 3 : annule et remplace l'annexe 3 (P1) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 4 : annule et remplace l'annexe 4 (Détail P1') de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 5 : annule et remplace l'annexe 5 (P2) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 6 : annule et remplace l'annexe 6 (P3) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 7 : annule et remplace l'annexe 7 (Réponse technique) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 8 : annule et remplace l'annexe 8 (Révision) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 9 : annule et remplace l'annexe 9 (Planning prévisionnel) de l'Acte d'Engagement ;
- Annexe 10 : annule et remplace l'annexe 10 (Détail Avenant 1).

Liste des annexes supplémentaires complétant les annexes de l'Acte d'Engagement du marché :

- Annexe 11 (Détail Avenant n°3).

Article 5 - Modification du CCAP

4.1.4 Durée d'exploitation

La durée d'exécution du marché pour la phase « Exploitation » est considérée de huit (8) années à compter de la mise en service des installations. Le marché prendra fin suivant les dates indiquées à l'acte d'engagement pour se terminer le 30 juin de l'année n+8.

Article 6 - Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251002-2025_DELIB_115-DE

Article 7 - Autres dispositions

Toutes les autres dispositions du marché non modifiées par le présent avenant, restent applicables de plein droit.

Fait à Boves,

Le

Pour TE 80	**Pour le Titulaire**
M. Franck BEAUVARLET	M. Yannick HUON
Président	Directeur Projets et Innovation

Notification par voie électronique, voir page suivante